

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses

**Band:** 118 (1992)

**Heft:** 7

**Artikel:** Architecture et territoire

**Autor:** Fazan-Magi, Olivier

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-77744>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Par Olivier Fazan-Magi,  
architecte EPFL, SIA,  
Archistudio leydefeur,  
1261 Givrins

# Architecture et territoire

**Ce numéro d'IAS s'inscrit dans une série consacrée aux problématiques qui se posent à l'échelle du territoire. Tant dans leur actualité, que dans les sujets qu'ils abordent, l'objectif de ces numéros est d'animer un débat en proposant une réflexion sur l'orientation d'une nouvelle méthode de planification.**

## Introduction générale

La crise contemporaine de notre civilisation industrielle se fonde sur la conscience qu'il existe des limites à la croissance associées à l'épuisement des ressources naturelles.

Les conditions de la transformation urbaine ont profondément changé. La ville n'est plus une ville en croissance et les problèmes de transformation sont avant tout des problèmes de requalification, de reconversion, de réparation de l'existant, comme légitimité de l'intervention architecturale.

Les nouveaux thèmes sont liés:

- au transfert des industries et à la reconversion de ces friches industrielles;
- au démantèlement des anciennes infrastructures ferroviaires qui crée de très importants espaces disponibles au cœur des villes ou dans les périphéries;
- à la requalification des banlieues et des zones périurbaines.

Les mêmes constatations peuvent être faites à propos des territoires situés dans des espaces moins urbanisés. Citons pour exemples, le territoire agricole, où l'on assiste à une véritable mutation des espaces, le territoire industriel, artisanal et de loisirs, où les structures de production, les espaces de travail, le commerce de distribution, les espaces de loisirs, le tourisme, influencent et conditionnent le développement.

L'impact des réseaux de transport, de distribution et d'évacuation joue également son rôle dans cette modification du territoire.

Enfin, il faut aussi repenser l'insertion des villes dans leur site par la requalification du paysage, de l'espace extérieur, du vide.

A de tels problèmes, il n'est plus possible d'apporter des réponses traditionnelles, c'est-à-dire d'appliquer la logique qui a guidé le développement

de la ville industrielle. Les instruments traditionnels de planification apparaissent également périssables face à ces nouvelles conditions.

## Méthode de planification

### Cadre théorique

(Voir l'extrait du texte de P.-A. Croset: «L'architecture comme modification») La prise de conscience des limites de nos ressources a responsabilisé l'homme par rapport à son environnement et à l'influence de ce dernier sur son cadre de vie.

Un des traits les plus caractéristiques de la culture architecturale contemporaine est le refus de la *tabula rasa* chère aux pratiques de l'avant-garde architecturale, tant au sens culturel et historique, que physique. Ce choix se fait au profit d'une pensée qui s'accorde à déterminer et utiliser les valeurs intrinsèques de l'existant.

Les architectes les plus lucides qui entendent s'exprimer dans la modernité ne détruisent, aujourd'hui, qu'avec une extrême attention. Ils utilisent le plus possible le potentiel des structures urbaines et des bâtiments existants, dans un processus de conservation et de reconversion définissant le concept de requalification. Cette attitude particulière face à la conception envisage l'ensemble des problématiques et thématiques des projets associant territoire et architecture dans un esprit qui est stimulé par une interprétation critique de la réalité, à partir de la conscience d'appartenance au lieu dans lequel on construit. Cette notion attribue à l'existant une valeur spécifique, pouvant être utilisée comme un véritable matériau du projet.

La notion de projet est associée à celles de modification, de transformation. Tout projet d'architecture suppose une modification de la condition préexistante, soit une modification de l'objet de travail et de son contexte. La conscience du projet comme modi-

fication signifie avant tout pour l'architecte la prise de conscience de sa position dans le temps, et non plus contre le temps.

Cette méthode de planification au moyen du projet détermine une démarche qui doit permettre de définir les thèmes et les programmes qui pourront être développés ultérieurement. Une telle approche tente de dépasser la conception normative et limitative du plan d'urbanisme traditionnel, mis en cause par la dégradation spectaculaire des villes et de la campagne urbanisée. Elle cherche à établir un système de règles déterminées, tant formelles que fonctionnelles, s'appliquant à des cas précis et engendrant des stratégies appropriées.

### Situation

Le découpage politique du territoire en communes a révélé ses limites à cause de l'absence de projet fondant la démarche des urbanistes en mal de scénario ou en panne d'idée, qui ont formulé les conditions de son développement sous la forme de modèles. Les gestionnaires du territoire ont dès les années 50-60, pris en charge le territoire pour le mathématiser dans des modèles hypothétiques, dont le résultat s'inscrit dans une culture technique dépourvue de l'apport humainiste propre à la pensée créative par définition bastion des architectes. Au-delà de ce découpage arbitraire l'avantage de ce système communal réside dans le potentiel de dynamisme qu'il est capable de provoquer. Ce phénomène est profondément lié à l'identité commune d'un groupe d'individus associés à un même espace. Cette reconnaissance du lieu et de ses spécificités est la base élémentaire du raisonnement et du projet à l'échelle du territoire.

Morcelé, le territoire souffre de l'absence de concertation et d'échanges due à l'inexistence d'un projet. hors d'une base commune, il est en effet difficile de se réunir. Les entités qui forment le territoire, sans distinction de limites politiques, sont un fait de l'homme; le territoire et le paysage sont des projets porteurs de bases et de substance.

### Hypothèse

Délocalisation, le thème est posé. Signe des temps ou tout simplement attention plus précise à notre tradition et à notre culture, l'héritage historique de la ville pourrait trouver par ce biais une continuité qui semble à priori ouvrir une brèche dans la pensée de notre tradition politique.

Avant d'appliquer un tel processus, il est nécessaire de s'interroger sur les enjeux et les motivations à l'origine de cette pensée. Son véritable dessein est de contribuer à gérer le territoire.

Outre les moyens de cette délocalisation, qui sont du ressort du politique, interrogeons-nous sur la pertinence des choix. Sans une pensée sur le territoire, la réflexion devant ouvrir de nouvelles perspectives, restera en effet creuse. Avant tout, il faut évacuer la pensée technocratique qui a légitimé toute la production de ces 30 dernières années au profit d'une véritable pensée de projet, de continuité. Les philosophes contemporains s'interrogent très largement sur les

thèmes associés au territoire et au paysage pris comme objets de recherche et de réflexion. Différents signes de l'évolution de la pensée de notre société sont perceptibles. Ainsi, il ne faut pas sous-estimer le refus de la consommation de masse que reflètent de plus en plus nettement les signes extériorisés par notre société. Il faut être attentif à l'interrogation quotidienne sur les problèmes de l'environnement, que la vulgarisation tend à transformer en armes redoutables contre tous progrès ou transformations.

Face à la ville et au territoire, deux pensées s'opposent. D'une part, celle qui consiste à théoriser la fragmentation comme un état permanent et comme unité de projet, la ville constituant une juxtaposition de fragments d'architecture, sorte de catalogue de réponses.

D'autre part, celle qui définit la croissance d'une ville comme un élargissement à partir de son centre sous la forme d'un projet urbain. Un projet permanent dont la forme de départ

est plus suggérée que dessinée, dans une pensée où l'architecte s'efface devant l'évidence de l'architecture et l'architecture devant la nécessité de la ville (voir l'extrait du texte de B. Huet: «L'architecture contre la ville»). Au seuil du prochain millénaire, les institutions et les dirigeants des services associés au territoire et à l'architecture sont placés devant un véritable défi.

C'est à l'intérieur même de ces services qu'une pensée associant territoire et projet doit être mise en avant.

Des volontés marquées doivent apparaître pour mettre enfin un terme à l'hégémonie d'une culture urbanistique du «zoning» qui a atteint l'essentiel de ses limites depuis de nombreuses années.

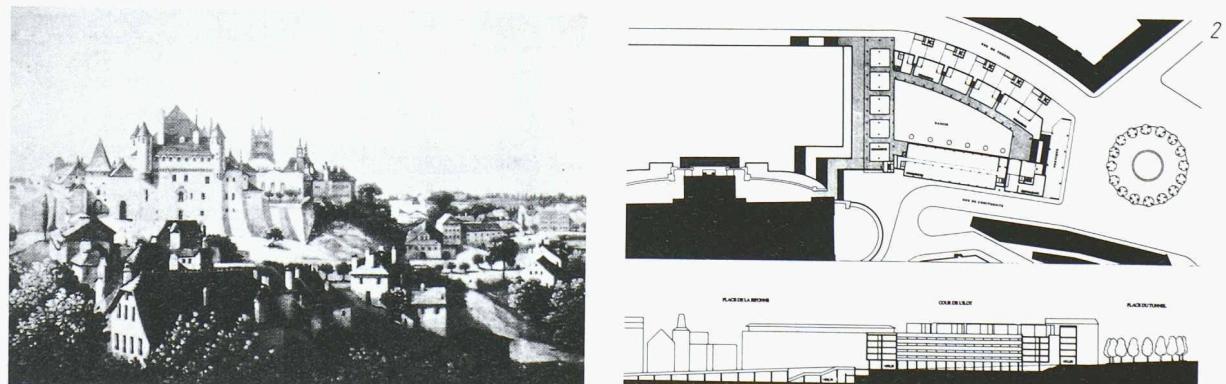
La délocalisation peut alors devenir l'un des instruments de transformation et de modification au service du territoire. Le seul moyen est d'aborder le territoire sous l'aspect du projet et comme cadre dans lequel cette pensée doit émerger.

1



1 Gravure par Martens.

2 Riponne-Tunnel, projet de L. Snozzi, architecte. 4<sup>e</sup> variante 1991.



*Les institutions* (notes d'une conversation avec J.-P. Dresco, architecte cantonal vaudois)

Après l'échec du projet Riponne-Tunnel, rejeté par les autorités lausannoises, se pose la question de la représentativité ou de la non-représentativité du pouvoir au travers de ses institutions et par extension de ses édifices. Il n'y a pas de volonté forte et claire de développer la notion de ville-capitale et de ce que cela suppose; en outre, l'association des mots bureaux et fonctionnaires contribue à une connotation négative de l'institution.

En regard de l'histoire et de la géographie de la ville, la colline de la cathédrale apparaît comme le lieu du développement des institutions (politiques culturelles et religieuses). Sa symbolique s'exprime à une extrémité par la représentation du pouvoir religieux et à l'autre par celle du pouvoir politique. L'objectif est de concentrer sur la place du Château les aspects représentatifs du pouvoir: la Préfecture, le siège du Conseil d'Etat et du Grand Conseil (école de chimie).

Le concept d'une cité administrative réunissant tous les services ayant été refusé, cela implique un déplacement

de ces derniers dans différents lieux de la ville. Leur charge représentative étant secondaire, ces services seront utilisés pour requalifier différents lieux de la ville ou de la région et créer ainsi des pôles, la colline de la cathédrale réunissant les éléments les plus représentatifs. Développée depuis 1986, cette idée de pôles devait être intégrée aux projets et contenus du plan directeur.

Quelles stratégies de requalification définiront cette délocalisation? Avant de penser à la forme et au lieu des décentralisations à opérer (périméries, Blécherette, Flon, Yverdon), il est

nécessaire de poser les conditions d'une telle réflexion. Les réflexions sur le territoire doivent en effet aller au-delà du plan directeur sous sa forme actuelle. Elles doivent précéder toutes ces procédures et formuler en des termes précis les conditions de base de toute étude sur le territoire. En outre, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, la participation des acteurs de la ville est un obstacle supplémentaire au processus envisagé. Comme le disait Luigi Snozzi dans *l'Hebdo* du 19 décembre 1991, «*c'est qu'actuellement, on interroge la population avant d'avoir vraiment élaboré le projet. Ce qui relève, à mes yeux, d'une immense arrogance intellectuelle. Avant de demander au public de se prononcer, l'architecte doit prendre ses risques, mener son travail aussi loin qu'il le peut et seulement ensuite expliquer, consulter*».

Le projet à l'échelle du territoire for-

me un tout indivisible, où les parties sont aménageables dans le détail. Ce projet peut être le plan directeur. Il peut être réalisé par étapes, dans des délais rapides ou progressivement, en fonction notamment des possibilités liées aux engagements financiers. Il demeure toutefois indispensable d'établir les priorités, de conserver les principes fondamentaux du concept et d'effectuer un contrôle sur la qualité de la production. De plus, il faut remettre en question les méthodes et les procédures habituelles, la manière de poser les problèmes, afin de rassembler autour du projet à l'échelle du territoire une conscience plus critique et une perspective pour celui-ci. Cela revient aussi à donner aux structures de l'Etat un cadre autonome pour la gestion de ses projets en l'exemptant de la procédure habituelle car les luttes d'intérêts et les enjeux particuliers ne peuvent

être assimilés aux besoins du plus grand nombre. Les institutions se trouveraient ainsi dotées d'un outil préservant leur honnêteté intellectuelle et les habilitant à réaliser leurs projets en dehors des règles qui, par définition, ne s'appliquent pas à la condition de l'Etat, en tant que représentant de tous.

Quant à l'enseignement dispensé dans les écoles d'architecture, comme part active de ce processus de transformation, il devrait inciter les autorités à opérer une telle remise en question, donnant par là aux architectes des occasions de se prononcer autres que lors de consultations en vue de produire des objets dans le territoire. C'est sous cet aspect et dans ces conditions que le défi se pose au seuil du prochain millénaire. Défi à la ville, à sa périphérie, à sa région, de même qu'aux services publics, aux politiciens et aux architectes.



Bassin lémanique.

#### *Le bassin lémanique*

La part du bassin lémanique située sur le territoire helvétique est soumise à de nombreuses pressions tant au niveau du bâti qu'au niveau des activités (travail, sports et loisirs). En 1990, sa partie vaudoise a fait l'objet d'une consultation pour confier à des bureaux les études destinées à l'élaboration d'un plan directeur des rives du lac.

Instrument technique et politique, le plan directeur peut avoir deux niveaux d'influence:

- le plan cadre et d'intention, qui constitue la référence pour les différentes consultations des autorités

tés et de leurs services dans les projets futurs;

- le plan d'application qui, s'il est adopté par le Grand Conseil, implique la modification des plans d'affectations.

Au-delà de son rôle d'objet de planification, l'occasion était unique d'ouvrir une réflexion sur un territoire sensible, où la notion de limite entre terre et eau est un élément déterminant. Mais l'approche technocratique de ce type d'études exclut totalement des réflexions de pointe telles que les développent un projet à l'échelle du territoire, tandis que les délimitations ar-

bitraires de l'espace considéré (zones d'influence) fixent des choix qui, de fait, appartiennent normalement à un tel projet et au territoire. Ainsi, chaque discipline se cantonne dans son domaine, les interfaces se limitant à un échange de données, qui demeure impuissant à fonder une véritable pensée du projet...

L'approche et l'analyse du territoire considéré, en l'occurrence des trois régions principales que sont La Côte, la région lausannoise et le Lavaux-Haut-Léman, déterminent trois parties distinctes du bassin lémanique et trois paysages caractéristiques de

cette région. Toutefois, comme nous le disions, cette étude est élaborée sans que la mise en commun de ces résultats soit guidée par un souci de projet d'architecture (voir à ce propos le texte de M. Corajoud: «Du site au projet de paysage»). Son rôle est de récolter un certain nombre d'informations sur les milieux naturels et terrestres ainsi que sur le littoral et la beine, afin de dresser des inventaires et préparer des documents de travail. Mais ces données, simplement mêlées à d'autres, de nature conceptuelle et technique, conduisent à des distorsions. Il s'agit auparavant d'établir une hiérarchie des problèmes et de l'ordre dans lequel on les abordera. Mêler sciences et projet au départ est incompatible; les protagonistes du débat se renvoient éternellement les questions sans trouver de solution, car tout sépare les deux domaines. En revanche, la nécessité de répondre à certaines questions définies, crée les conditions de leur résolution et oblige en effet à désigner des interlocuteurs précis. A qui soumet-on le problème, comment le processus s'enclenche-t-il, qui s'entoure de spécialistes après avoir véritablement posé la question? S'il est pratiqué à l'échelle du territoire, le projet est un instrument de connaissances appelant un tel besoin d'analyses spécifiques.

Or, la consultation mentionnée se résume en sept problèmes à résoudre ou sept questions. (Ci-après, un rappel des questions posées pour l'étude du plan directeur.)

1. Application de la loi fédérale (LAT), sur la non-constructibilité et sur l'accès et le passage public.
2. Fiche G.2.9.2 du plan directeur cantonal, précisant l'élaboration du plan directeur des rives du lac.
3. Modification de la loi sur le marche-pied.
4. Etablissement de plans riverains à propos de l'initiative et du contre-projet «Sauvez la Venoge».
5. Modification de l'usage du plan d'eau et de ses rives selon les demandes des communes riveraines.
6. Régulation des listes d'attentes des boucles d'amarrages de rive, de port et de pleine eau.
7. Prise en compte de la pression des

médias en faveur du chemin piétonnier le long des rives.

Cette façon de poser les problèmes suscite diverses interrogations. Est-il souhaitable ou tout simplement possible, de donner des réponses à ces sept questions dans un document (cartes au 1/25 000, 1/5000, 1/2000) et ses annexes?

Des études aussi considérables et onéreuses sont-elles véritablement nécessaires, et si oui, quelle est la pertinence des questions posées face au territoire, à l'histoire des hommes? Est-il imaginable de faire dépendre de ce type d'étude initiale l'ensemble des questions relatives aux spécificités du territoire et des paysages?

De fait, la réalité du territoire est bien différente; son évolution est le résultat des activités de l'homme dans ses divers environnements (économique, géographique, sociologique, historique). Et de ce point de vue, la notion de plan directeur, comme synthèse des études réalisées par tous les partenaires, s'avère quelque peu réductrice.

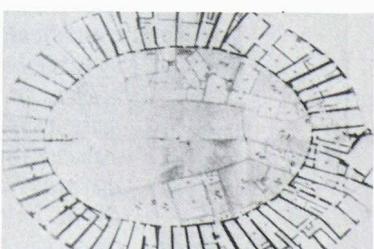
Le bassin lémanique, c'est le livre d'histoire des hommes de cette région. Des lacustres à nos jours, cette histoire s'est marquée sur ses rives par le projet des hommes. A l'aube du III<sup>e</sup> millénaire, il ne faut pas oublier la leçon de l'histoire, la nature du projet qui est le seul instrument rattachant le passé au présent et au futur.

Aussi, gardons-nous de trop espérer d'un plan directeur car, dans sa forme actuelle, ce type d'outil n'appartient pas à l'architecte et par extension au territoire dans sa définition stricte. Un tel plan devrait, par une vision plus large du territoire et qui ne s'arrête pas *a priori* aux frontières politiques, induire une perception du bassin lémanique comme une entité commune à la France et à la Suisse (voir le texte d'A. Ortis: «Si raison pouvait rimer avec région»). Il devrait donner une lecture du territoire qui fasse émerger les grandes caractéristiques de ces espaces comme des conditions fondamentales de la réflexion, sources de connaissances pour le projet... 1993 marquera la fin de l'étude du plan directeur – c'est aussi une forme de rendez-vous qui nous est donnée!

### **Extrait de: L'architecture comme modification**

*William Morris, considéré à juste titre comme l'un des «pères fondateurs» du mouvement moderne en architecture, affirma en 1881 que «l'architecture est l'ensemble des modifications et des variations introduites sur la surface terrestre pour répondre aux nécessités humaines». Selon cette très célèbre définition, toute architecture presuppose une modification de la condition préexistante. Bien que cette constatation puisse apparaître excessivement triviale, la notion de «modification» peut être toutefois utilisée dans un sens critique, pour caractériser certains changements dans la théorie contemporaine de l'architecture. L'idée d'«architecture comme modification» ne correspond donc pas pour moi à une nouvelle tendance ou à un simple slogan à la mode: je propose au contraire d'utiliser cette idée comme un instrument d'analyse critique d'une certaine mentalité des architectes, spécifiquement contemporaine, même si certains exemples historiques nous permettront d'inscrire cette mentalité dans le cadre d'une plus vaste tradition de notre modernité. Comme architectes, nous sommes peu intéressés à l'action en soi de la modification, car seule la qualité spécifique de cette modification peut prendre un sens dans un projet d'architecture.*

P.-A. Croset, architecte, Locarno  
DA/Info, EPFL, Lausanne  
décembre 1990



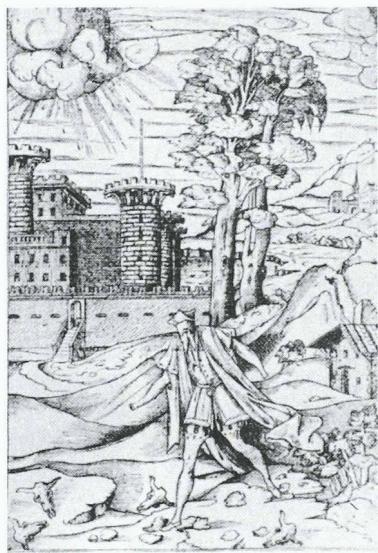
1



2

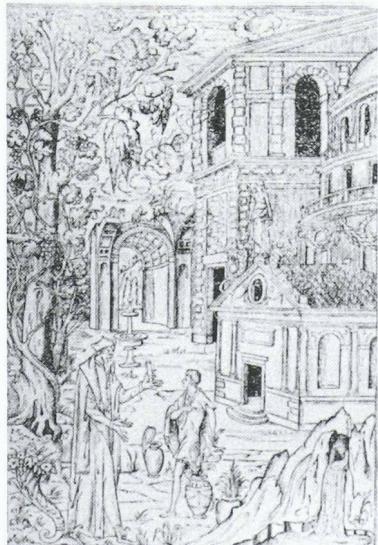
1 Lucques:  
amphithéâtre.

2 Lucques:  
place du Marché.



Le mauvais architecte.

Philibert de l'Orme – illustrations tirées de *L'architecture comme modification*



Le bon architecte.

#### **Extrait de: L'architecture contre la ville**

La vanité nerveuse, la vaine nervosité qui pousse chaque architecte à faire autre chose que le voisin étaient inconnues aux vieux maîtres. La tradition avait fixé les formes. Ce n'étaient pas les formes qui modifiaient la tradition. Mais les vieux maîtres ne respectaient pas la tradition en aveugles, et à tout prix.

De nouveaux besoins, de nouveaux problèmes, de nouvelles techniques venaient briser les règles et renouveler les formes. Mais les hommes de chaque temps étaient d'accord avec l'architecture de ce temps. Chaque maison neuve plaisait à tout le mon-

de. Aujourd'hui la plupart des maisons ne plaisent qu'à deux personnes: au propriétaire et à l'architecte. La maison doit plaire à tout le monde. C'est ce qui la distingue de l'œuvre d'art, qui n'est obligée de plaire à personne. L'œuvre d'art est l'affaire privée de l'artiste. La maison n'est pas une affaire privée. L'œuvre d'art est mise au monde sans que personne en sente le besoin. La maison répond à un besoin. L'artiste n'est responsable envers personne. L'architecte est responsable envers tout le monde. L'œuvre d'art arrache les hommes à leur commodité. La maison ne sert qu'à la commodité. L'œuvre d'art est par essence révolutionnaire, la maison est conservatrice. L'œuvre d'art pense à l'avenir, la maison au présent. Nous aimons tous notre commodité. Nous détestons celui qui nous arrache à notre commodité et vient troubler notre bien-être. C'est pourquoi nous aimons la maison et détestons l'art. Mais alors la maison ne serait pas une œuvre d'art? L'architecture ne serait pas un art? Oui, c'est ainsi. Il n'y a qu'une faible partie du travail de l'architecte qui soit du domaine des beaux-arts: le tombeau et le monument commémoratif. Tout le reste, tout ce qui est utile, tout ce qui répond à un besoin, doit être retranché de l'art.

Adolf Loos, 1910

La question du rapport entre l'architecture et la ville est au cœur du débat qui s'est engagé vers la fin des années cinquante et qui marquera probablement toute la production architecturale de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Mis à part le problème du langage architectural qui reste un épiphénomène de mode, c'est l'unique question à laquelle renvoient tous les discours des architectes et c'est le véritable parangon auquel se mesurent les oppositions entre les différentes «écoles». Plus que jamais, la raison d'être de l'architecture semble dépendre de sa capacité à s'inscrire dans un contexte urbain qui tend à se généraliser sur l'ensemble du territoire. Mais de quelle architecture parle-t-on? A quelle idée de ville se réfère-t-on? Quel dispositif permet l'articulation entre ville et architecture?

Malgré vingt ans de recherches patientes et d'expériences limitées qui représentent un progrès certain par rapport aux pratiques urbanistiques dominantes, malgré la prise de conscience inquiète des élus et des gestionnaires devant les effets désastreux des opérations qui ont ruiné une grande partie du paysage urbain et leur volonté de changer de politique, malgré les bonnes intentions des techniciens de l'aménagement qui se sont emparés de l'idée de «projet urbain» sans trop savoir à quelle nouvelle pratique cela doit correspondre, il faut encore une fois reconnaître notre incapacité à produire les nouveaux espaces de la ville.

Non seulement nous sommes impuissants à assumer le destin de nos périphéries autrement que comme une juxtaposition incohérente de «pièces» architecturales monumentales, mais surtout nous ne savons plus projeter la croissance continue de nos centres urbains.

Tout nouveau projet est devenu une menace pour l'équilibre des villes existantes et la réaction spontanément négative du grand public à l'égard de l'architecture moderne n'est bien souvent que l'expression d'une inquiétude devant cette menace. Tout ce qui touche à la ville provoque chez les habitants un instinct de conservation comme si leur vie en dépendait.

Pour comprendre la coexistence difficile, sinon impossible, entre ville et architecture, il faut s'interroger sur l'origine du problème. Dans un premier temps nous examinerons la contradiction implicite qui, au niveau du concept, oppose l'architecture et la ville, et comment cette contradiction trouve dans la pratique sa résolution. Nous verrons ensuite pourquoi la nouvelle expression donnée au concept par le Mouvement moderne à travers les objets qu'il a assignés à l'architecture et le modèle urbain qu'il se proposait de construire a entraîné une coupure presque irréductible entre la ville et son architecture.»

Bernard Huet, architecte, Paris,  
in AMC, décembre 1986